



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

L'an deux mille vingt, le 17 du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 11 mars 2021, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Madame Nicole SOHIER (procuration à Monsieur Frank VASSEUR),
Madame Saléha CHOUALA (procuration à Madame Malika BENGRIBA)
Madame Sabrina FERON (procuration à Monsieur Albert LIEVAL)
Madame TAHAR-CHAOUCH (procuration à Monsieur Philippe DORNE)
Monsieur Youssef BOUYA (procuration à Madame Mariane VETU)

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants est de 27 dont 5 procurations.
Madame Naïma BENBRAHIM est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire : le quorum étant atteint, nous pouvons commencer ce Conseil.

Ordre du jour : **Approbation du compte rendu du 3 février 2021.**

Madame le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février, y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Merci Madame le Maire, c'était juste pour un tout petit détail sur la première approbation du compte rendu du 9 décembre, Monsieur BOUYA n'était pas encore arrivé, du coup ce n'est pas 26 votes, c'est 25. Voilà, c'était juste ce petit détail. Merci.

Madame le Maire : Merci Madame FERNANDEZ, on en prend note.

Compte rendu des décisions :

Par rapport aux décisions, vous avez :

- Des accueils de stagiaires dans les services
- Une convention de bénévolat pour la Ginothèque
- Un certificat de cession à titre gratuit d'une cabine d'air
- Une convention de mise à disposition à titre gratuit pour une permanence de la sénatrice
- L'acquisition de 2 véhicules d'occasion pour un total de 28 000,32 €

- Une prestation de service pour un audit informatique pour 1 020 €

Pour les véhicules il y a une délibération qui était passée en février 2021 pour l'investissement et l'enveloppe est respectée.

Y'a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, on se posait la question plusieurs fois sur vos accueils de stagiaires, ce qui ne remet absolument pas en cause ce principe d'accueil de stagiaires, par contre on se posait la question de savoir comment s'effectue le suivi des stagiaires parce que pour en avoir été témoin personnellement lors d'une visite en mairie et puis également d'autres personnes, d'autres administrés, certains stagiaires qui étaient visibles, on va dire, du public, on les voit plus souvent avec un smartphone et pas forcément sur une tâche disons dédiée donc je voulais savoir si ces stagiaires étaient plutôt dans le sens des stagiaires dans la découverte de l'entreprise comme par exemple les élèves de troisième ou si c'étaient déjà des stagiaires engagés dans un processus professionnel, sachant qu'en plus vous mettez un tutorat en place ?

Madame le Maire : Donc concernant ces stagiaires, on les a mis sur des tâches informatiques. Concernant les smartphones, on les a repris à plusieurs reprises à ce sujet, on les a interpellés au niveau de l'école, ils font pareil en classe, donc on a demandé aux professeurs ce qu'on pouvait faire de notre côté, donc c'est la DGS qui les a eus par rapport aux écoles, ils se servent de leurs smartphones directement en cours. Donc ils font les mêmes manipulations que ce soit en stage ou au niveau de l'école.

Monsieur DORNE : D'accord. Merci.

Madame le Maire : Si je peux me permettre, excusez-moi Madame TACLET, à chaque passage, on leur faisait la remarque dès qu'on les voyait avec leur smartphone, que ce soit les agents, la DGS ou moi-même.

Monsieur DORNE : D'accord, très bien.

Madame TACLET : Alors, j'ai juste une petite question par rapport à l'acquisition des deux véhicules, donc je pense qu'on en déjà parlé pour le Renault Trafic, par contre pas forcément pour le Dacia Lodgy. C'était juste une question par rapport à la destination de ces deux véhicules. Pourquoi ces achats ?

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci sur la question, Madame TACLET. Il y a un Master au niveau des services techniques, comme vous l'avez dit. Ces véhicules sont en location et du coup, par rapport à ça, on vous a spécifié au dernier conseil comme quoi on achèterait au lieu de la location. Pour éviter, parce qu'en fait, tout ce qu'on achète passe en investissement, tout ce qui est location ça passe en fonctionnement. Donc c'est pour éviter d'avoir un fonctionnement trop chargé et ça permet également de récupérer la TVA sur les véhicules. Concernant le Master, ça sera au niveau des services techniques. Et le Dacia, ça sera un 7 places donc ça permettra, c'est ce qu'on disait avec les élus, on va bien garder cette procédure parce que ça sera une navette pour les Seniors, pour le CCAS, pour les besoins au niveau de la population donc c'est un achat qu'on nous avait déjà demandé à plusieurs reprises justement et donc en fait on a fait très attention à l'enveloppe, on vous l'avait dit au niveau du dernier Conseil on s'est battus, on a dépassé de 9,32 € par rapport à ce qui était prévu mais on a quand-même réussi à avoir deux véhicules pour le même montant. Voilà, Madame TACLET. Madame VETU ?

Madame VETU : Merci, Madame le Maire. Moi c'était juste une petite intervention au niveau de l'audit informatique, pour avoir un peu plus d'informations sur cet audit. Quand cet audit sera-t-il mis en place et dans quel but, en fait ?

Madame le Maire : Alors, on a beaucoup de soucis informatiques au niveau de la commune, que ce soit au niveau des envois ou des réceptions de mails, on est en train de travailler là-dessus, on s'aperçoit que quand c'est pas au niveau de l'état civil, c'est au niveau du secrétariat, quand ce n'est pas au secrétariat, c'est la comptabilité, et ça pénalise, parce qu'en fait on n'arrive pas à réceptionner nos mails ni à envoyer et c'est perturbant au niveau de tout ce qui est relationnel et au niveau administrés ou autres, donc c'est pour ça qu'on fera cet audit au niveau de la commune. Et puis surtout les mises à jour aussi au niveau des logiciels et autres. Par contre cet audit est très important pour nous actuellement. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc on va passer au vote. Qui est pour cette décision ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Monsieur DORNE : Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame le Maire :

Pour : 26

Abstention : 1

Je vous remercie.

Délibération n°01) utilisation de crédits pour dépenses imprévues :

Madame le Maire : Donc, je vous informe, en fait : suite à la régularisation de la vente de la friche Renard : règlement de la taxe sur la cession d'un terrain nu devenu constructible pour un montant de 198 499 €, qui n'était pas pris en compte depuis 2019-2020.

- Un virement de 40 000 € du compte 022 vers le chapitre 011 pour combler la somme de 30 149,49 €
- Considérant que le compte 022 passe donc de 150 511,77 € à 110 511,77 €.

Donc avec le percepteur justement, on s'était rendus compte que, comme je vous l'ai dit, qu'en 2020 la friche n'avait toujours pas été payée, donc il y a eu des opérations type par rapport à cette taxe de 198 499 € qui est actuellement inscrite à notre budget et des régularisations pour pouvoir compenser les 40 000 € qu'on a arrondis justement par rapport à la somme de 30 000 € du compte 022, c'est pour ça qu'on a une différence de 40 000€ par rapport aux manipulations comptables. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Pour : 20

Abstentions : 7

Je vous remercie.

J'ai oublié de faire voter le PV, je pense qu'on ne l'a pas voté, le procès-verbal après la rectification de Madame FERNANDEZ. Des votes contraires ?

Monsieur DORNE : Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame le Maire : Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie, donc on va pouvoir passer à la délibération concernant le rapport d'orientation budgétaire 2021.

Délibération n°02) rapport d'orientation budgétaire 2021 :

La situation nationale et internationale est impactée par la crise de la Covid 19. Je ne vais pas refaire le topo, vous l'avez reçu, ça se présente sur deux pages. Donc vous connaissez tous actuellement par rapport à la crise ce qui se passe au niveau du national, on va plus passer au niveau du ROB concernant la commune d'Evin en fait.

On a une présentation graphique en fait, donc cette année on va constater que les résultats estimés au 31 décembre 2020 sont positifs, en fonctionnement comme en investissement, on clôture en excédent sur 870 652 € en fonctionnement et 300 156 € en investissement. Y'a-t-il des demandes d'intervention ? Si vous voulez prendre part, je vais parler du ROB, mais à la fin de la présentation, je vous laisserai, si vous le souhaitez, ça sera peut-être plus simple. Donc concernant les recettes de fonctionnement, en 2020, pareil, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à hauteur de 5 453 129 €,

- Produits et taxes 1 376 858 €, soit 25 %,
- Dotations de l'Etat et de la Communauté d'Agglo 1 384 727 €, soit 26 %
- Produits exceptionnels : 2 121 000 € soit 37 %
- Produits des services des Domaines : 562 032 € soit 10%
- Autres produits de gestion courant 6 441 € soit 0 %. On dit 0 % parce que par rapport aux autres produits il n'y avait pas vraiment de pourcentage.

Les principales recettes de la collectivité restent les dotations de l'Etat et de l'agglomération ainsi que les produits et taxes ; les 2 chapitres réunis contribuent à hauteur de 51 % du total des recettes de fonctionnement. Cette année est surtout à souligner le virement de crédits de la section d'investissement dans le cadre de la Décision Modificative d'octobre 2020. Il est certain qu'une telle recette ne se reproduira pas en 2021. Ainsi la collectivité doit garder à l'esprit la fragilité des recettes du fait essentiellement du poids important des dotations de l'Etat et de l'agglomération dans une moindre mesure, estimée pour 2021 à plus de 80 % du total des recettes. Or, la part des produits des services et des domaines est relativement faible. Donc pour limiter cet impact extérieur et afin de disposer d'une certaine autonomie en cas d'aléas économiques, il appartient à la commune de faire davantage progresser ces produits de services et des domaines ; politique qui a été engagée depuis cette année en gardant à l'esprit l'impact sur la population mais en visant un alignement sur les communes avoisinantes de la même strate.

Concernant les résultats en fonctionnement de 2017 à 2020, cette année, le montant global de la section de fonctionnement est en hausse en raison principalement des produits exceptionnels liés au virement de 1 749 098 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement dans le cadre de la Décision Modificative.

En 2021, il est prévu un budget de fonctionnement à hauteur d'environ 3 400 000 €. On s'est basés au niveau de 2017, 2018, 2019 quand vous voyez à peu près le budget, parce que là, on est juste au ROB, on n'a pas les chiffres exacts concernant ces budgets qu'on aura

prochainement au Conseil Municipal. Donc je vous propose de détailler l'analyse par chapitre. Donc concernant les recettes de 2017 à 2020 sur ce graphique, cette année le montant des recettes réelles est en hausse en raison principalement du virement évoqué dans le cadre de la Décision Modificative ; ce qui explique évidemment l'augmentation du chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

Attention, je vous signale une petite modification du texte, je pense que vous avez eu l'information, on vous a transmis les éléments.

Le chapitre 70 « Produits des services et des domaines » est en hausse, ce qui doit perdurer par la politique engagée de réajustement des tarifs pratiqués sur la commune en fonction de ceux pratiqués sur les communes environnantes de la même strate. Cette hausse est à relativiser car en 2020 a eu lieu d'une part la régularisation de régies 2019 (11 394 €), et a été intégralement pris en compte les régies 2020 jusque décembre, ce qui n'était pas le cas précédemment. On a pu constater depuis 2017 que les régies étaient rentrées jusqu'en septembre, et que celles d'octobre, novembre, décembre étaient passées sur l'exercice suivant, donc là on joue la transparence et on voulait vous le préciser. Enfin les communes avoisinantes ont été sollicitées dans le cadre de la redevance scolaire avec régularisation sur les années antérieures depuis 2017 soit 8 800 €.

Il est certain que cette année, le COVID a fortement impacté ces recettes suite à la fermeture des services, à leur ouverture partielle ou encore à la gratuité d'une semaine lors des centres de juillet et d'août.

La part des produits des services et des domaines est relativement faible. Donc pour limiter cet impact extérieur et afin de disposer d'une certaine autonomie en cas d'aléas économiques, il appartient à la commune de faire davantage progresser ces produits de services et des domaines ; politique qui a été engagée comme indiqué précédemment.

Concernant le chapitre 73, « Impôts et taxes », il est certain que l'exonération sur la taxe foncière bâtie dans le cadre du PIG Métaleurop, pénalise fortement la collectivité ; depuis 2018, la perte est estimée est, à ce jour, à 503 856 €.

Concernant les dotations et taxes, on va examiner cela dès la diapo suivante.

Donc ce graphique illustre les dotations d'Etat en baisse cette année, probablement liées à la Dotation Nationale de Péréquation. Donc par rapport aux communes de la même strate, on a - 129 091 € donc c'est quand même une baisse énorme. On touche 129 000 € au lieu de 251 611 € et donc il y a quand même une perte de 129 091 €. Donc le chapitre 74 relatif aux « Dotations et subventions » est en baisse de l'ordre de 144 000 € ; cela met en évidence la nécessité pour la collectivité de travailler toutes les pistes de financement. La municipalité s'engage à multiplier les demandes de subventions, ce qui est déjà le cas comme l'illustrent les différentes délib ; le fait d'obtenir des subventions ou dotations sur un projet sera un critère favorisant sa réalisation ou sa mise en œuvre.

En 2021, le montant prévisionnel de la dotation forfaitaire par l'AMF est estimé à 656 814 € donc en légère hausse.

Donc concernant les charges de fonctionnement, en 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à hauteur de 4 582 477 €.

Les charges de personnel restent au 1^{er} rang des dépenses en concentrant environ 47,9 %. Ensuite au 2^{ème} rang, se retrouvent les charges à caractère général à hauteur de 47,7 %.

Il revient à examiner le détail de ces chapitres pour dégager les principaux objectifs de la politique budgétaire.

Donc toujours concernant les dépenses de fonctionnement de 2017 à 2020, concernant les charges à caractère général, malgré le non engagement de dépenses à caractère général en services et fournitures, pour les services dont l'activité a été mise à l'arrêt, la commune a dû assumer de nouvelles dépenses d'équipement. Afin d'assurer la sécurité sanitaire des agents et des locaux ; cela s'est concrétisé par l'achat de masques, de plexiglass, de lingettes, de produits d'entretien, de solution hydroalcoolique... D'ailleurs au vu de la situation actuelle, il est à craindre une poursuite de ces dépenses en 2021.

En plus, des dépenses liées à la crise, les charges à caractère général sont particulièrement élevées en raison de la régularisation de factures non réglées.

Il est pratiquement inévitable, qu'en 2021, les dépenses liées à la crise sanitaire perdurent et impactent ainsi les charges en 011.

Par conséquent, il est impératif pour la commune de réaliser sur ce chapitre des économies d'échelle (recours plus systématique au groupement de commande notamment à la CAHC, privilégier l'achat à la location pour le matériel nécessaire et indispensable...) sachant que toute piste d'économie sera étudiée comme notamment dans le cadre des économies d'énergie. On est en train de retravailler avec les prestataires sur ce sujet. Les efforts de gestion et de rationalisation doivent se poursuivre.

L'objectif de dépenses en 2021 pour ce chapitre est de ne pas dépasser le million d'euros.

Concernant les charges de personnel, la légère baisse en charges de personnel est liée à divers facteurs (départ à la retraite, non recours à CDD pendant le confinement, pas d'avancement, des agents en demi-traitement...). Certes depuis l'épisode de COVID, les contrats sont pris sur des durées plus courtes pour éviter dans le cadre de la crise sanitaire qui perdure un impact financier trop élevé. Comme évoquée précédemment, la légère baisse en charges de personnel s'explique par le non recours à des CDD durant le 1^{er} confinement lié à la crise sanitaire. De même, les 2 départs en retraite dont un en janvier 2021, n'ont pas été remplacés. En 2020 en raison de l'absence de DGS et de la crise sanitaire, la politique d'avancement n'a pas été mise en œuvre. En plus, en 2020 est à noter une baisse salariale par le passage en demi traitement de 4 agents. Il est certain qu'en 2021 est à prévoir une hausse de la masse salariale simplement liée au fait que la politique d'avancement sera mise en œuvre suite aux entretiens individuels. De plus des postes sont désormais pourvus (Directrice Générale des Services) ou à pourvoir (responsable informatique). De manière générale, vu la taille et la strate de la collectivité, prenant en compte les mouvements de personnel, le déroulement de carrière des agents et le Glissement Vieillesse Technicité, l'augmentation est de l'ordre de 3 %.

Donc en 2021, le ratio des charges de personnel par rapport aux charges à caractère général sera en augmentation ; la répartition 012-011, est évaluée à 65 %-35 %. Sachant qu'en 2021, une attention particulière sera portée sur cette augmentation à travers une politique de gestion de la masse salariale.

Concernant la pyramide des âges de notre commune, la pyramide des âges des agents de notre commune met en avant que la répartition femme - homme est favorable aux femmes à hauteur de 73 %-27 % soit 104 femmes et 38 hommes.

La pyramide des âges met en évidence un âge moyen de 38,095, sachant que la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale est de 45,5 ans.

Avec 15 agents, la strate de 56 à 60 ans reste la plus élevée.

Concernant la répartition par âge, vous avez :

- En bleu foncé les 18-30 ans : 29 %,

- En orange foncé les 30 à 40 ans : 16 %,
- En gris les 40-50 ans : 24 %,
- En orange les 50 à 60 ans : 24 %,
- En bleu les 60 ans et plus : 7 %.

La vigilance existe car les plus de 50 ans représentent le quart des agents et généralement des agents titulaires. Alors que dans les 29 % des 18 à 30 ans se trouvent les agents des CLSH.

Concernant l'évolution des effectifs, se constate la baisse des CUI et PEC, des emplois aidés en lien direct avec les directives gouvernementales. Le rapport agents CNRACL et non titulaires est équilibré ; en effet la collectivité compte quelques situations d'agent.e.s en CDI. Enfin, la principale baisse porte sur les CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement).

Concernant l'épargne, en 2020, l'épargne de la collectivité s'est nettement améliorée en raison des résultats budgétaires et financiers. Il appartient à celle-ci de tout mettre en œuvre pour maintenir une épargne positive.

Les encours de la dette : une courbe descendante, vous pouvez le constater. En 2017, le capital restant dû est de 2 370 298,45 €. En 2020, il est de 1 846 375,08 € et sera en 2021 de 1 672 876,32 €. En 2025, ce capital passera sous le seuil du million d'euro, à condition de ne pas réemprunter. 4 emprunts sont en cours soit une dépense annuelle pour 2020 de 64 770 €.

Concernant les principaux ratios, la dépense réelle de fonctionnement sur population, soit 1 004 € par habitant est cette année supérieure à la moyenne de la strate par rapport à 2019 ; cela s'explique par le transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement dans le cadre de la Décision Modificative. Sinon les années précédentes, ce ratio est légèrement inférieur à la moyenne de la strate. Il est certain que la commune met à disposition de ses administrés un grand nombre de service ; Gino Sanna en est l'illustration première.

La commune d'Evin-Malmaison possède une richesse fiscale faible de l'ordre de 246 € par habitant alors que la moyenne nationale de la strate 454 € par habitant). Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie à Evin-Malmaison, n'ont pas augmenté depuis 2014. A ce sujet, je me permets de rappeler l'impact de l'exonération du PIG sur ce point ; à ce jour, la perte non compensée est estimée à 503 856 €.

Les recettes de fonctionnement augmentent ; cela s'explique par le transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement dans le cadre de la Décision Modificative délibérée en octobre 2020. Il est certain que la commune doit garder comme objectif de rechercher le maximum de financement.

La dotation globale de fonctionnement est supérieure aux moyennes nationales des communes de la strate, soit 223 € par habitant en raison du versement de la Dotation de Solidarité Rurale lié à la faiblesse du potentiel fiscal de la commune. En 2021, en raison de la variation de la population, installation dans les nouveaux lotissements, la commune bénéficiera d'une augmentation de la dotation forfaitaire estimée à 4 066 €.

En 2020, les dépenses de personnel représentent 47,9 % des dépenses, en raison de l'augmentation des dépenses à caractère général liée au retard de paiement. Il est fort probable qu'en 2021, le ratio soit de l'ordre de 65 % dans la mesure où il est prévu aucun départ à la retraite et le recrutement d'un responsable informatique ; en outre, le poste de DGS sera comptabilisé sur une année pleine.

L'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement s'établit à 54 % contre 76 % au niveau de la strate ; ainsi à ce jour, le recours à l'emprunt peut être étudié pour financer l'investissement.

Concernant justement ces investissements de 2017 à 2020, les recettes d'investissement en 2020 s'élèvent à 694 600 €.

Les dépenses d'investissement en 2020 s'élèvent à 394 444 €.

En 2020, les principales dépenses d'investissement portent sur les domaines suivants :

- Acquisition immeuble 33 rue Jean Jaurès : 72 121 €
- Réparation de voirie (rue Basly, rue Zola, rue du Paradis...) : 80 310 €
- Aménagement d'un espace bibliothèque : 15 231 €
- Tablettes dans les écoles : 12 144 €
- Travaux dans le cimetière (portail, ossuaire...) 13 488 €
- Eclairage du stade : 9 459 €
- Fourniture signalisation routière 1 245 €

On n'a pas tout cité, là c'est vraiment les sommes les plus importantes par rapport au budget.

En 2020, la commune a réalisé des travaux portant sur la rue Emile Zola, la toiture de la Maison pour tous (pas en investissement car il s'agit d'un remboursement par l'assurance), l'aménagement intérieur du local des Restos du Cœur réalisé par nos propres services. De même, le boulodrome a été réhabilité par les services techniques municipaux. Concernant les écoles, elles ont été dotées de tablettes.

Sachant qu'en 2021, les voiries Lamendin et Jaurès vont achever leur rénovation.

L'investissement en 2021, comme vous pouvez le constater, sera de 1 250 000€.

En 2021, sont envisagés les principaux investissements suivants mais je précise bien qu'il s'agit d'une liste non exhaustive :

- Comme indiqué précédemment, les voiries Jaurès et Lamendin
- Rénovation du Foyer Jean Dugardin
- Rénovation et amélioration d'une première tranche en matière d'Eclairage Public
- Réaménagement des cours des écoles Blum et Méresse
- Travaux à la Maison pour tous
- Résidence Séniors : achat foncier, démolition ...
- Réhabilitation de la Toiture de la Mairie
- Développement de la Vidéoprotection
- Ecole de musique
- Achat de véhicules
- Matériel informatique
- Panneaux signalétiques

Donc il est proposé certes de se reposer sur l'excédent de 394 444 €, sur les recettes de l'ordre de 300 000 €, d'un versement de la section de fonctionnement de l'ordre de 150 000 €, ainsi qu'un emprunt de 500 000€.

L'orientation budgétaire :

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : démarche achat, c'est, ce que l'on a dit, les achats par rapport au fonctionnement.

Recherche de financements : répondre aux appels à projets ; anticiper la préparation des projets.

Pilotage de la masse salariale : déploiement du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), ouverture d'une réflexion sur la démarche « métiers » (déroulement de carrière, régime indemnitaire, mobilité professionnelle, plan de formation) au sein de la collectivité ; pas de remplacement systématique des vacances de poste.

Tableau de bord budgétaire et comptable : pour aider à la décision et disposer d'un suivi régulier.

Donc voilà, est-ce que vous avez des questions par rapport à ce rapport d'orientation budgétaire ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Merci, Madame le Maire. Pas de demandes mais quelques réflexions, quelques interrogations, notamment, on a pris quelques notes. Le fonctionnement sur votre présentation du DOB laisse donc apparaître un excédent de fonctionnement de 870 000 €, ce qui est tout à fait confortable, mais il ne faut pas oublier non plus que, comme vous l'avez signalé, il y avait une recette exceptionnelle de 2 000 000 €. Je pense que si on retire cette recette de 2 000 000 €, on passe sur un déficit de 1 200 000 €, qui serait catastrophique. Donc la question qui va se poser ce sera, je pense plus au niveau du compte administratif, ce sera l'explosion des dépenses en 011 sur les charges courantes. Pourquoi il y a un tel ratio de dépenses supplémentaires de l'ordre de pratiquement 1 000 000 € en 011 ? Le 012, le personnel il augmente mais c'est une constante variable pour toutes les communes, le personnel, c'est l'avancement, on le sait très bien, et le besoin de la population. Mais à un moment donné c'est les besoins de la commune par la gestion du fonctionnement qui va permettre de mettre en place un réel investissement. A partir de là, les besoins de la commune et de toutes les communes sont confrontés à la même chose : c'est au niveau du désengagement de l'Etat vis-à-vis de la compensation, à la fois, des dotations qui baissent de plus en plus, elles perdent à peu près 10% chaque année, aussi sur l'Etat qui s'est engagé préalablement à mettre en place la compensation de la taxe d'habitation, sauf qu'on sait que la valeur de la compensation de la taxe d'habitation est basée sur 2017, et que les villes, pour pouvoir continuer à profiter à la fois d'autres dotations d'Etat doivent continuer à s'étendre. Or, on sait très bien que dès lors qu'on met en place un nouveau lotissement, ça met en place automatiquement des dépenses de fonctionnement induites avec à la fois l'entretien des espaces verts, les services à la population supplémentaires tels que les garderies etc... Donc ça, c'est une réelle problématique pour l'avenir d'autant que sur le désengagement, quand vous parlez du... enfin pas du désengagement, mais lorsque l'on parle du lissage sur les emprunts, donc on a une ligne directrice mais à un moment donné vous parlez d'un emprunt l'année prochaine de 500 000 €, donc à la fois la donnée du DOB à l'heure actuelle ne sera plus valable dans 15 jours avec le vote du compte administratif, parce qu'on va relisser 500 000 € sur un amortissement qui va être prolongé, je ne sais pas, certainement 15 ou 20 ans, donc voilà, ça c'est une réelle interrogation, et ensuite, sur le 012, le personnel, qui va représenter 65% au niveau du budget de fonctionnement l'année prochaine, donc voilà c'est toutes des problématiques... Je vous pose ces questions qui doivent être mises en place, je sais bien qu'il faut un temps d'adaptation pour pouvoir tirer un peu le bénéfice entre guillemets de tout ce que vous souhaitez mettre en place en termes de mutualisation, de groupement de commande, mais j'ai peur que l'enjeu, les dépenses sont beaucoup plus importantes que l'économie réelle qui puisse être faite sur le temps.

Il y a 870 000 € d'excédent, certes, mais il va falloir compenser toutes les dépenses d'investissement, la rue Lamendin, la rue Jaurès, la rue Mirabeau, les ascenseurs de la mairie, toutes ces choses-là. Alors je sais bien qu'il y a des subventions qui sont données mais quand même, de toute façon, la subvention c'est de la recette mais on parle de dépense pure, on monte le budget comme ça de toute façon donc on est sur une dépense pure, et donc on est sur une année 2021, mais 2022 ça va être très très problématique.

Madame le Maire : Là, je vous rejoins, merci, voilà, vous avez bien précisé aussi les choses, mais c'est vrai qu'avec Madame MARIINI on se donne deux ans pour avoir une situation, quand même, on va dire, stable. Parce que bon, c'est très compliqué. En espérant, d'après les dires, on aurait peut-être au niveau de l'avocat concernant le PIG, des informations en juin ou septembre, en espérant qu'on aura une bonne nouvelle, 500 000 € pour le budget communal, c'est pas rien, mais bon, on est en train de revoir tout ça, on est en train de revoir tout ce qui est mutualisation, tout ce qui est contrats, tout ce qui est locations, on y travaille, on rencontre de nouveau tous les prestataires, il y a des contrats qui vont évoluer aussi, je pense au contrat de cantine, ça va être étudié aussi donc là ça sera des choses à voir aussi en commission. Donc c'est vrai que même avec le prestataire chauffage il a fallu travailler, parce que bon, comme on dit on a des P1, des P2, des P3, mais le chauffage on est en train de travailler pour éviter que la commune mette de l'argent entre guillemets de sa poche et travailler sur ces contrats-là, en fait.

Donc on les a reçus, ça passe tellement vite, il y a 3 semaines, un mois et du coup on revoit tous les prestataires à ce sujet, en fait. Donc renégociations. Il y aura peut-être même des renégociations de prix, ce qui nous bloque à l'heure actuelle c'est que tous les prêts se font en janvier en fait. Et du coup, ça plombe directement le budget de la commune. Donc on va essayer de réétudier ça avec les différentes banques. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Merci, Madame le Maire. Je souhaiterais, Madame le Maire, avoir quelques précisions concernant ce rapport que vous venez de nous présenter. Notamment on a constaté au niveau des charges courantes que le différentiel entre l'exercice 2019 et 2020 est conséquent : 1 215 187 € en plus. Donc vous l'expliquez effectivement par le règlement notamment, des factures impayées donc moi j'aurais voulu savoir quelles étaient ces factures et savoir si à ce jour justement, toutes les factures sont bien acquittées. Donc, voilà la première de mes questions, et j'en ai encore quelques-unes, s'il vous plaît.

Madame le Maire : Oui, il n'y a pas de souci. Donc il n'y a plus de factures en retard, on fait un point tous les 15 jours avec le comptable et la DGS à ce sujet, et s'il y a des factures en retard, si on nous dit que les factures ne sont pas payées, c'est chez la perception. Donc là, quand les fournisseurs nous appellent, on leur demande de vérifier par contre la perception a énormément de retard, ça il faut que je le signale quand même. On va parler du Covid, il y a beaucoup de personnel en télétravail, et d'autre en maladie au niveau de la perception, donc ils ont pris quand-même du retard à ce sujet. Mais toutes les factures communales sont payées, sont mandatées.

Monsieur DORNE : D'accord, merci. Ensuite vous avez effectivement également parlé de l'évolution de la masse salariale, vous notez d'ailleurs pour cette année qu'une attention particulière sera portée sur l'augmentation du ratio des charges de personnel à travers une politique de gestion maîtrisée de la masse salariale. On s'aperçoit lorsque vous avez projeté votre diagramme, votre logigramme, qu'au fil du temps depuis 2017, le nombre des effectifs diminue au sein de la commune. Est-ce que c'est cette année, pour l'exercice 2021 que ça va se traduire par une diminution également des effectifs ?

Madame le Maire : Je vais répondre à votre question, non, pas en 2021, ça a été vu en Comité Technique. Il y aura peut-être, je dis bien peut-être, des départs en retraite, tout dépend du souhait des agents, parce qu'on ne peut pas mettre les personnes en retraite s'ils ne le souhaitent pas. Donc en 2022, il y aura, si je ne me trompe pas, 2 ou 3 personnes et pareil en 2023, et à la date d'aujourd'hui, on ne sait pas si vraiment elles vont partir en retraite parce qu'elles auront encore des années supplémentaires à faire si elles le souhaitent. Là en 2021 il n'y aura pas de départ cette année.

Monsieur DORNE : D'accord, merci. Également au niveau des orientations budgétaires, vous précisez, donc vous êtes très sensible bien sûr au milieu associatif, il y a beaucoup d'associations sur cette commune, vous précisez que le montant des subventions sera particulièrement étudié au regard de la crise sanitaire, bien sûr qui a impacté les finances de la commune. Dans ces conditions, est-ce qu'on pourrait envisager que vous allez traduire cela par une diminution des subventions au niveau des associations ou pas ?

Madame le Maire : On a une réunion, normalement on a dû recevoir tous les dossiers, on a des associations qui n'avaient pas répondu. On a une réunion à ce sujet par rapport aux critères, il y aura des critères par rapport aux associations en fonction de ça, et on verra par rapport à ce qu'il se passe. Tout dépend parce que, par rapport à tout ça, il y a des associations qui continuent même si elles ne fonctionnent pas, qui continuent à payer leurs salariés parce que les contrats sont jusqu'au 30 juin, donc c'est des choses à revoir. Il y a des associations qui ne fonctionnent pas du tout donc ça sera vraiment une demande de subvention entre guillemets exceptionnelle cette année par rapport à tout ça. Parce que sachant que, quand-même, en 2020, on a quand même versé 100% de subventions même en crise Covid alors qu'on était en confinement de mars à juin.

Monsieur DORNE : Cette étude de critères, ça pourra se traduire par une prochaine réunion de la commission Fêtes et Cérémonies et Vie Associative ?

Madame le Maire : Oui, bien sûr, tout à fait. Au niveau finances on en parlera aussi, Madame BENBRAHIM fera une réunion au niveau des associations à ce sujet, au niveau de la commission

Monsieur DORNE : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : C'est bon pour vous, Monsieur DORNE, pour les questions ?

Monsieur DORNE : C'est bon.

Madame le Maire : Merci. Madame BENBRAHIM ?

Madame BENBRAHIM : Oui, je voudrais rebondir sur les critères au niveau associatif, si vous vous souvenez, Monsieur DORNE, on avait fait une commission au niveau des critères, donc là, effectivement, on a acté les critères par rapport aux nouvelles subventions de 2021, donc là ce sera entre parenthèse donc ça sera revu par rapport à la crise sanitaire, et oui, on remettra en route une commission pour pouvoir expliquer au niveau de ces nouveaux critères.

Monsieur DORNE : Merci.

Madame le Maire : Mais ça passera, si je peux ajouter, ça passera après validation de la commission, ça c'est certain. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va pouvoir passer au vote du ROB. Des votes contraires par rapport à ce ROB? Des abstentions ?

Pour : 20

Abstention : 7

Délibération n°03) mise à disposition des agents à titre gratuit auprès du C.C.A.S. :

Pour assurer le fonctionnement du C.C.A.S., mise à disposition de 4 fonctionnaires titulaires : 2 fonctionnaires à temps plein et de 2 fonctionnaires à temps partiel à hauteur de 80%, à compter du 1er mars 2021. On va mettre en place cette mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelables. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Je voulais savoir l'intérêt.

Madame le Maire : En fait c'est une obligation légale parce qu'en fait c'est la mairie qui paie les agents, et ce n'est pas le CCAS qui paie la mairie, donc voilà, les agents sont payés par la mairie, et pas par le CCAS. A l'époque il y avait une agente qui était payée par le CCAS, et ça, ça a changé, depuis maintenant, que je ne dise pas de bêtise, 3 ans. C'est ça, Maryline, 3 ans ? Il y a 3 ans, cette personne est revenue au niveau de la mairie. Donc ça sera pour la légalité, en fait.

Monsieur CAUX : C'est donc une prise en charge par la commune ?

Madame le Maire : Oui, on est d'accord, c'est la commune qui paie. C'est à titre gratuit mais c'est au niveau de la mise à disposition au niveau des agents par rapport à ça, en fait. On ne va pas faire payer le CCAS pour ...voilà. Donc y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ? Une abstention ?

Monsieur DORNE : Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame le Maire : Merci Monsieur DORNE.

Pour : 26

Abstention : 1

Délibération n°04) Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'agglomération pour les travaux des rues Jean Jaurès et Lamendin :

Alors, il y a eu un avenant n°3 au lot n°2 pour effacement des réseaux dans l'impasse Briquet sur un linéaire d'environ 50m pour un montant de 14 080,45€ HT soit 1,75 %, montant supporté intégralement par la commune d'Evin-Malmaison. Avenant n°2 au lot n°3 une dalle de béton armé, d'une épaisseur de 20 à 30 cm, sur l'ensemble de la rue (700ml de long x 5 m de large) pour un montant de 206 399,65 € HT (soit 16,96 %), ce montant est supporté intégralement par le Conseil Départemental. Donc à ce sujet je voudrais quand même remercier, je l'ai fait de mon côté, au niveau de la CAHC, remercier les services de la CAHC parce qu'ils ont la maîtrise d'ouvrage, parce que c'est la CAHC qui va prendre en charge et qui va être remboursée par le Département, donc on n'aura rien au niveau communal, à part justement la somme concernant les réseaux, les luminaires. Il y a deux éclairages publics à mettre au niveau de la rue Raoul Briquet, c'est celle qui se situe entre Lamendin et le Manoir, entre la petite impasse, il y a deux luminaires qui étaient au bout et justement, qui étaient intégrés dans la commune, on a souhaité quand même mettre cet éclairage public au niveau de cette impasse, entre guillemets, parce qu'elle est rejointe par un parking derrière, donc voilà. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur LIEVAL ?

Monsieur LIEVAL : En fait, pour ce qui est du montant de 14 000 €, que vous voyez apparaître pour la rue Briquet, on a profité de l'intervention de la société Luminov qui va faire la rue Lamendin, pour effectivement, les 100 mètres qui restaient à faire, changer l'éclairage et mettre en ordre tout ça.

Madame le Maire : Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Monsieur DORNE : Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame le Maire : Une abstention, je vous remercie, Monsieur DORNE.

Vote : 26 pour

1 abstention

Délibération n° 05) sollicitation du fonds d'intervention foncier et urbain communautaire pour la démolition de l'ensemble immobilier sis 33, rue Jean Jaurès dans le cadre de l'implantation d'une résidence seniors :

Dans le cadre du projet de la résidence seniors, démolition de l'ensemble immobilier sis 33 rue Jean Jaurès, par la société DEMOLAF pour un montant de 34 600 € HT soit 41 520 € TTC,

Donc on a sollicité le FIFU à hauteur de la somme de 17 300 €, soit 50% de la dépense globale, en fait. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires, des abstentions ?

A l'unanimité, je vous remercie.

La délibération n°06) fonds de concours piscine de l'agglomération : régularisation pour 2019 et 2020 :

Donc au niveau de l'année 2020, on ne peut pas dire qu'il y a eu vraiment de transports au niveau de la piscine malheureusement par rapport au Covid, donc là on a sollicité l'agglomération à hauteur de 231,80€, soit une part communale de 50% par rapport au montant global, et ainsi qu'en 2019 1 769,76 €, pareil, toujours une part de 50% à ce sujet. Y a-t-il des demandes d'interventions par rapport à ce fonds de concours ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°07) convention d'objectifs et de financements « Aide aux vacances et aux temps libres » avec la CAF :

Donc je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE à ce sujet.

Madame LEFEBVRE : convention d'objectifs et de financements « Aide aux vacances et aux temps libres » avec la CAF.

Pour l'année 2021, l'aide forfaitaire s'élève à :

- 3,40 € par jour de présence pour un quotient familial de 0 à 617 €,
- 1,70 € par demi-journée de présence pour un quotient familial de 0 à 617 €.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame le Maire : Pas de demande d'intervention donc on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°08) encaissement de la subvention « aide exceptionnelle ALSH » pour 2020 :

Je vais de nouveau passer la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Encaissement de la subvention « aide exceptionnelle ALSH » pour 2020.

Allocation d'une subvention « aide exceptionnelle » de 3 100 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Donc on va passer au vote sans demande d'intervention. Des votes contraires ? Des abstentions ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°09) remboursement des frais d'accueil, de loisirs et de garderie, Madame LEFEBVRE ?

Madame LEFEBVRE : remboursement des frais d'accueil, de loisirs et de garderie : 2 situations remplissant les conditions édictées par la délibération, soit d'une part 26 € et d'autre part 20 €. Des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Donc il n'y a pas de demande d'intervention donc on va passer au vote par délibération. Des votes contraires concernant le remboursement des frais d'accueil, de loisirs et de garderie ? Des abstentions ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°10) remboursement des frais de cantine : une situation remplissant les conditions édictées par la délibération, soit le remboursement de la somme de 31,20 €.

Y'a-t-il des votes contraires ? Des abstentions ? Non.

A l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°11) mise en place d'un chantier-école pour la réhabilitation de la Maison pour Tous :

Je vais laisser la parole à Monsieur IDRI.

Monsieur IDRI : Donc il va y avoir un chantier-école porté par l'association « Jeunesse Évinoise » et encadré par une ACI (Association Chantier d'Insertion) à travers l'ADDS (Association pour un Développement Durable et Solidaire), basée à Montigny-en-Gohelle.

Donc on a déjà commencé les travaux, en décembre on avait fait la toiture pour une somme de 15 000 €. Au mois de mars on a commencé à faire l'électricité à l'intérieur avec les services techniques, donc en régie, et c'est prévu qu'il y ait un chantier-école au mois d'avril pour une durée de 4 mois. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Si je peux me permettre, je voudrais ajouter quand-même qu'il y aura un recrutement de 4 à 6 administrés par rapport à ce chantier-école. Donc il n'y a pas de demande d'intervention ? Donc on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ? Une abstention pour Madame TAHAR-CHAOUCH. Je vous remercie.

Pour : 26

Abstention : 1

Délibération n° 12) Concernant la cession d'une partie de parcelle cadastrée AB 365 au profit de STB MATERIAUX :

Je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Donc en fait c'est une régularisation, donc la société STB était en possession d'une parcelle communale qui est la AB 365, donc on a fait estimer cette parcelle par les domaines donc on la vend pour une somme de 10 000 € sachant qu'on est au-dessus de l'estimation des domaines. Voilà, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

On peut passer au vote.

Madame le Maire : Je vais ajouter justement pourquoi on est légèrement au-dessus, on respecte les 10 %. Parce qu'en fait, cette parcelle, la société STB se l'est appropriée donc j'ai rencontré le directeur de la société en lui disant que ce n'était pas normal donc il a régularisé les choses, et c'est pour ça qu'on a augmenté ce montant parce qu'en fait il l'occupait depuis plusieurs années du coup c'est de la régularisation donc voilà, mais on n'a pas dépassé les 10 % par rapport au montant du domaine, en fait, et ça a été validé par la société au niveau du montant. Donc voilà pour cette petite information, il n'y a pas de demande d'intervention ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ?

Monsieur DORNE : Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame le Maire : Un vote contraire. Des abstentions ? Je n'en vois pas, merci.

Pour : 26

Abstention : 1

Délibération n°13) dénomination de la rue donnant accès au futur lotissement :

Vous savez qu'on a demandé à la population de pouvoir répondre par rapport à des noms qu'on avait donnés, ce que je souhaite, on parle de l'égalité femmes-hommes, on s'est rendus compte sur la commune qu'on avait quand même beaucoup plus de noms de rues d'hommes. Pour équilibrer, on a souhaité mettre en place des noms de femmes et il y en a cinq qui ont été retenus. C'est Edith Piaf qui a été retenue avec 33 voix. Donc il y avait aussi George Sand, Simone de Beauvoir, Françoise Giroud et Barbara, donc le prochain lotissement qui va se trouver entre la rue Mirabeau et Jean Jaurès aura pour nom de rue Edith Piaf. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

A l'unanimité. Je vous remercie.

Donc on va passer aux questions diverses, les questions orales.

Concernant le groupe Agir Ensemble, je vais répondre à vos questions. Donc la première question : « *Lors du dernier Conseil Municipal, nous vous demandions un compte-rendu des*

actions effectuées par SIA et Maisons & Cités. Malgré le fait que vous ayez reçu celui de SIA comme évoqué le 3 février dernier, nous n'avons toujours rien reçu à ce jour. Est-il possible de faire le nécessaire ? » Donc le document vous a été remis, si je ne me trompe pas, directement lundi soir. On n'a pas Maisons & Cités, on ne l'a toujours pas reçu.

Concernant les travaux :

« Lors de la commission travaux nous avons évoqué le fait que l'école de musique sollicitait la mairie dans le but d'agrandir ses locaux. Où en est l'étude promise sur la faisabilité de ce projet ? » Donc comme nous vous l'avons indiqué en commission, le chiffrage est en cours de finalisation ; une fois le budget voté notamment sur la partie investissements, les travaux seront ensuite programmés.

Concernant la sécurité :

« Plusieurs riverains de la rue Emile ZOLA nous ont fait remonter les difficultés rencontrées quant à la dangerosité, notamment de cette voie (Vitesse, problème de stationnement...). Malgré leur sollicitation auprès de la mairie, ils n'ont pas eu de retour, mis à part le besoin de civisme et l'engagement d'une réflexion de fond sur ce problème (Novembre 2020). Pourriez-vous nous préciser votre projet envisagé pour remédier à ces difficultés ainsi que vos échéances pour pouvoir informer les riverains concernés en demande ? »

La Municipalité a reçu plusieurs demandes, notamment d'une administrée et chaque sollicitation a fait l'objet d'une réponse ; donc permettez-moi de douter de l'absence de réponse que vous évoquez. D'ailleurs, il est prévu une rencontre sur place avec cette administrée qui sera accompagnée d'un ou deux voisins.

La rue Zola fait actuellement l'objet d'une modification de la circulation en raison de travaux réalisés par un Evinois ; cette zone de travaux met donc encore plus en évidence les désagréments évoqués. Et je reste vigilante sur le déroulement de ces derniers afin d'éviter une perturbation trop longue.

Sachez que de manière plus générale, j'ai interpellé le maire d'Ostricourt pour un passage à une interdiction au 3,5 tonnes et pas uniquement aux 10 tonnes sur les rues adjacentes à celles de la commune afin d'harmoniser l'interdiction et d'éviter leur circulation dans Evin-Malmaison.

Dans le cadre des pouvoirs en ma possession, je profite de ce Conseil pour annoncer que sera prochainement installé un radar pédagogique ce qui nous permettra d'obtenir des données chiffrées sur la fréquentation et la vitesse de cette rue.

Encore une question concernant la sécurité :

« Plusieurs administrés nous font remonter la dangerosité de la départementale (Vitesse, insécurité, éclairage...). Pourriez-vous nous préciser quelles actions concrètes vous envisagez, pour répondre à leurs craintes ? »

En date du 29 janvier lors de mon dernier rdv avec les services du département, cela a été évoqué afin d'installer un appareil de comptage et d'enregistrement des vitesses ; mais vu le nombre restreint de matériel, bien que cette demande ait bien été validée, je reste dans l'attente d'une date d'implantation.

« D'autres trous dans la chaussée autre que la rue Bizet préoccupent les habitants ? Est-il prévu de les reboucher ? (Rue Moulin à huile, Rue Basly...) »

Oui comme indiqué à plusieurs reprises, d'autres opérations seront réalisées par les Services Techniques ; la suivante est en cours de programmation ; ce type d'intervention nécessite la

location de matériel ce qui nécessite une organisation et une anticipation pour rentabiliser au mieux celle-ci tout en prenant en compte dans la mesure du possible la météo.

« Les voitures brûlées sur le terril augmentent au fil du temps qui passe et dénaturent le paysage : qu'envisagez-vous concrètement de faire pour remédier ce problème ancien, malgré le fait que vous ne saviez pas par où ils passent ? »

Lors de la balade en marchant, j'ai pu informer les personnes présentes, donc je vais vous répondre. Les forces de police ont été saisies mais la dépanneuse ne pouvant pas accéder, j'ai dû effectuer une demande auprès d'une société privée qui devrait intervenir cette semaine. De plus sachez que nous avons identifié un passage et le nécessaire va être fait pour en fermer l'accès.

« Plusieurs habitants se plaignent d'un individu et d'intrusion dans les logements vides, malgré l'appel aux forces compétentes, ils ne se déplacent pas sur les lieux – Comment aider nos administrés ? »

Si je comprends bien, vous évoquiez les intrusions au sein de logements non occupés. Sur ce point, il faut indiquer aux Evinoises et Evinois, notamment qui nous écoutent, qu'il faut continuer à appeler les forces de police dûment compétentes en la matière.

De plus, un rdv est prévu la semaine prochaine avec le principal bailleur et cette question sera de nouveau évoquée même si leurs moyens notamment financiers et budgétaires sont restreints, nous continuons à les solliciter régulièrement et nous restons avec Mme BENGRIBA vigilantes sur ce point.

Une autre question, l'insécurité des médecins :

« Face au nouveau squat des jeunes face au cabinet médical, les médecins ont déjà fait appel aux forces de l'ordre qui ne se déplacent pas. Les patients sont incommodés (incivilités, manque de respect...) et les médecins envisagent de quitter prochainement Evin. Quelles solutions pouvez-vous leur apporter pour ne pas arriver à ce point ? »

Comme déjà indiqué lors des précédents conseils, j'ai saisi les autorités compétentes. M. LIEVAL et moi-même, nous travaillons avec les forces de l'ordre et les médecins sur ce dossier mais je ne peux en dire davantage actuellement ; l'ensemble des parties sont sensibilisées.

« Les emplacements de stationnement rue Basly au niveau du Cyrano viennent d'être repeints pour effectuer le stationnement à cheval sur la chaussée et le trottoir. Cependant, aucun changement n'est constaté, la majorité des véhicules se garent entièrement sur le trottoir. Il en va donc de la sécurité des piétons qui de ce fait sont contraints d'emprunter la route. Que pouvons-nous faire pour remédier à cela ? Qu'en est-il également du respect des différents stops dans cette même rue ? »

Donc là, sur cette question, vous évoquez des phénomènes d'incivilités que je ne peux que déplorer. Je suis à l'écoute de vos propositions.

De manière plus générale, sur la rue Basly, des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental pour un réaménagement d'une partie de celle-ci dans le but de « casser la vitesse », de limiter les incivilités et d'assurer au mieux la sécurité des Evinoises et Evinois.

Environnement :

« Pouvez-vous nous donner des renseignements sur le suivi environnemental de la friche renard ? De nombreux riverains ont subi un nuage de poussière la semaine dernière. La Santé des Evinois doit être une priorité pour les élus. »

Vous évoquez un fait qui a eu lieu jeudi 11 mars lors des vents violents, occasionnant une gêne pour les premières habitations de la rue Mirabeau. Il s'agit d'une situation exceptionnelle sur le plan météorologique. Je tiens à rappeler qu'il m'a été confirmé que les terres polluées ont été enfouies et qu'actuellement le terrain est couvert de terre noble.

Cependant, il a été rappelé à la société une vigilance sur le sujet notamment en période de grands vents.

Concernant les travaux sur l'ex-friche Renard, le contrôle environnemental est assuré par une présence en permanence sur site d'un bureau de contrôle, d'une sécurité chantier accompagné de la présence permanent d'un homme sécurité chantier. A l'issue des travaux, il appartient à l'Etat et notamment à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de contrôler le respect des procédures.

Sachez que la municipalité et moi-même, nous sommes et restons très attachés à la santé des Evinoises et des Evinois ; d'ailleurs les différentes actions de prévention menées en sont une illustration d'une part à travers les permanences régulières du médiateur santé, ou encore plus récemment à travers l'organisation de café santé sur le cancer colorectal. Bien évidemment depuis le début de la crise sanitaire, la municipalité est aux côtés des Evinoises et Evinois, la livraison de pain continue, les personnes vulnérables sont contactées régulièrement et dans le cadre de la vaccination, la municipalité notamment le CCAS accompagne dans la prise de rdv. Et sur ce sujet, nous travaillons en collaboration avec les professionnels de santé.

Concernant l'enfance :

« Des parents nous ont fait remonter des problèmes récurrents quant à des confusions d'enfants lors de leur reprise le soir : des enfants ayant le même prénom sont remis aux mauvais parents. Que faire pour garantir la sécurité de nos enfants ? »

Cette question a été évoquée en commission. Il ne s'agit pas à ma connaissance d'un problème récurrent ; il s'agit de deux enfants qui portent le même prénom et l'enfant qui s'est présenté n'était pas celui attendu ; la situation a été régularisée sur place immédiatement à l'instant T.

En revanche, je me permets de vous signaler que lors des garderies, de la cantine, des mercredis ou des vacances scolaires, la sécurité des enfants est et reste une priorité ; je suis ravie de ne déplorer aucun accident et les encadrants sont régulièrement sensibilisés sur ce point primordial.

« Nous nous permettons de revenir sur la question du portail de l'Ecole Méresse dont le projet de changement figure bien dans le Compte Rendu du PPMS de cette école. Du coup, quelle est votre position ? »

La réponse à votre question se trouve dans le procès-verbal du dernier Conseil Municipal et cela a également été précisé lors du conseil d'école qui s'est tenu le 9 mars.

Donc au même titre que pour l'école Blum, la situation de l'école Méresse sera étudiée.

« Le 11 mars dernier, nous avons été alertés par la suppression de la desserte de la ligne 23 TADAO sur notre commune, suite à l'agression d'un chauffeur à l'arrêt « Mairie ». Nous apportons notre soutien aux chauffeurs de bus, qui assurent, souvent dans la peur, leurs missions. Néanmoins, qu'envisagez-vous de faire pour permettre à nos administrés de continuer à bénéficier du service public de transport ? Qu'a donné votre entretien avec TADAO ce mardi 16 mars ? et plus globalement, qu'envisagez-vous concrètement de faire pour garantir la sécurité de nos concitoyens dans notre commune ? »

Oui comme vous je déplore bien évidemment l'agression du chauffeur mercredi dernier en fin de journée.

Je regrette les désagréments causés par la fermeture de la ligne 23.

Je suis en contact avec Tadao ; une réunion s'est tenue hier en présence de M.LIEVAL et M. IDRI. Outre l'enquête en cours qui n'est pas de notre ressort, il a été convenu de mettre en place des actions de médiations pour faire comprendre à chacun l'importance de ce moyen de transports et le respect à avoir vis-à-vis de ce service public.

« Nous nous étonnons de l'absence de l'employé chargé de la sécurité dans la résidence Raymond Rénaux lors de l'entrée des enfants de l'école Blum certains matins. »

Un agent est actuellement en charge de la pose de la barrière pour assurer au mieux l'entrée des enfants au sein de l'école Blum ; il s'agit d'un poste redéployé dans le cadre du COVID et suite à une absence imprévue de ce dernier, n'a pas eu lieu un remplacement dans l'immédiat.

Toutefois cet agent nous fait remarquer que les incivilités perdurent : de nombreux parents prenant régulièrement la voie publique comme un dépose minute.

Communication :

« Lors de la publication du bulletin municipal des oublis ont été commis dans la liste de personnes décédées – l'erreur est bien-sûr humaine mais parfois elle a des conséquences fâcheuses pour nos administrés – quelle action envisagez-vous de mettre en œuvre pour éviter la réitération de ce type d'erreurs ? »

Il s'agit d'un seul oubli ; la municipalité s'est excusée auprès de la famille ; la rectification sera effectuée lors du prochain bulletin.

« Nous regrettons une nouvelle fois la tardivité des informations qui nous sont communiquées : notamment sur les actions menées (ex : Journée de la femme...), et sur les dates des commissions... malgré notre volonté indéfectible de participer à la vie de notre commune, il nous est particulièrement difficile, au regard de nos contraintes professionnelles notamment, de nous organiser à la dernière minute pour participer aux actions et commissions. Nous aimerions un peu plus de considération, d'autant plus que vous pouvez remarquer notre souci de travailler ensemble pour le bien de notre commune. Est-ce possible d'être plus vigilants à l'avenir quant au délai de transmission des informations ? »

Comme évoqué en raison de la crise COVID, l'organisation des manifestations est liée à l'information des services préfectoraux qui ont la possibilité de refuser celle-ci, ce qui explique la communication plus tardive.

Concernant les commissions, le délai est de 3 jours tel que prévu dans le règlement et vous savez que tout conseil est précédé de telles réunions. A titre informatif, le prochain Conseil devrait se tenir fin mars. Sachez que je regrette, car généralement, si je peux me permettre, pour tout ce qui est manifestations, vous êtes largement prévenus avant. Pour le calendrier des fêtes, même nous on vit au jour le jour, on va être honnête avec vous, parce qu'on est obligés de dire à la personne qui s'occupe des associations de prévenir les associations que ce mois-ci tout est annulé par rapport aux directives gouvernementales. Malheureusement on a les mains liées par rapport à tout ça.

Propreté :

« Depuis l'enlèvement des plots de travaux à l'entrée de la rue Mirabeau (côté Départemental), un amas d'ordures est sur le bas-côté – Pourriez-vous envisager son retrait rapide pour éviter que cela devienne un dépôt sauvage ? Il en va de même pour la rue Lamendin au niveau du

terrain à côté du Stade, où est déposé le remblai mais surtout et beaucoup plus inquiétant de l'amiante. »

En effet, je déplore ce type de comportements ; certaines personnes peu scrupuleuses et respectueuses de l'environnement, profitent des travaux pour déposer leurs propres déchets. Ces dépôts sauvages sont systématiquement ramassés dès que nous en avons connaissance afin d'éviter leur prolifération. Je remercie les Evinoises et Evinois qui nous contactent à ce sujet pour nous en informer.

Concernant l'amiante, je ne suis pas informée. Je me permets de rappeler que l'amiante est prise en déchetterie, il suffit de contacter celle-ci qui remet l'emballage en vue du dépôt.

« Photos à l'appui, nous ne pouvons que déplorer l'état désastreux de la trame verte – Quelles actions sont envisagées pour remédier à ce problème ? »

Je vous invite à me transmettre les photos en votre possession et je saisirai les services de l'agglomération chargés de la trame verte et de son entretien. On va les transmettre aux services parce qu'il y a la Brigade Verte au niveau de l'agglomération, justement par rapport à cette Trame Verte.

Commission :

« Nous aimerions également revenir sur votre décision lors du dernier Conseil Municipal de ne pas rouvrir le débat sur la mise en place de membres suppléants lors des commissions municipales. Nous aimerions connaître les raisons de ce refus. »

Comme indiqué, cela a fait l'objet d'une disposition du règlement intérieur dûment délibéré. Après lecture des RI des communes avoisinantes, elles procèdent dans l'ensemble de manière similaire et après renseignement pris auprès des services préfectoraux, les dispositions prises sont légales.

Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier cette disposition sachant que la présence des mêmes élus permet une continuité dans le déroulement du projet et présente un intérêt pour son avancée.

« Au vu de ce refus, nous nous interrogeons d'une part sur la présence de Mme la DGS aux commissions alors qu'elle n'en est pas membre, mais également d'autre part sur le fait qu'elle en anime certaines. »

Concernant la présence de la DGS, elle est expressément prévue au règlement intérieur et cette pratique est courante. La DGS a pour mission d'apporter des éléments techniques donc il peut arriver qu'il lui revienne la présentation et l'explication sur certains sujets. Mais contrairement aux propos que vous avancez, elle ne prend pas part au vote.

D'ailleurs outre la DGS, pourraient être présents des agents ou toutes personnes dûment qualifiées sur tel ou tel sujet, disposant d'une expertise particulière, tel fut le cas en cantine, ou cela pourrait l'être en travaux avec un maître d'œuvre par exemple.

CHAPITRE II : Commissions et comités consultatifs

Article 7 : Commissions municipales

Il est précisé que la Directrice Générale des Services ou son représentant, un responsable administratif ou technique, assistent de plein droit aux séances des commissions qui ne sont pas publiques.

Outre les conseillers municipaux, Madame le Maire, peut faire entendre par la commission des personnalités qualifiées sur des questions particulières. Ces invités ne peuvent prendre la parole qu'avec l'autorisation du président de séance.

Article 8 : Fonctionnement des commissions municipales

La convocation est adressée à chaque membre de la commission 3 jours avant la tenue de la réunion, par voix dématérialisée.

Voilà pour les questions.

Monsieur CAUX : Madame le Maire, on n'a jamais dit que Madame la DGS participe au vote. Ça n'a jamais été évoqué, enfin, je pense...

Madame le Maire : Monsieur CAUX, je pense que vous êtes DGS et que vous participez aussi aux commissions de votre municipalité.

Monsieur CAUX : Tout à fait.

Madame le Maire : On se rejoint, Monsieur CAUX. Merci.

Monsieur CAUX : Si on se rejoint, c'est parfait.

Madame le Maire : Je suis d'accord avec vous. On a parlé des questions orales, on va parler d'informations. Donc on vous a informé, vous avez vu sur les réseaux de la commune, il y a une conférence à Gino le 17, c'était cet après-midi et il y a aussi un bilan de santé en avril, donc il y a 5 places pour les agents et 5 places pour les administrés, et par contre pour votre information, le Parcours du Cœur sera annulé par rapport au Covid, donc voilà.

Ce Conseil Municipal est clos, je vous remercie de votre attention. La séance est levée à 20h20.